

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la
convocation
03/03/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**SUBVENTION AU
SYNDICAT DES
VIGNERONS DU
DUCHE D'UZES**

ANNEE 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 MARS 2023



**DELIBERATION N° 31
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a versé l'année dernière 150 € à ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2023 une subvention de 150 € (CENT CINQUANTE EUROS) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

La somme afférente est inscrite au budget primitif 2023, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Christine CARIAT